

Monsieur David Bruneteau

3 rue Haroun Tazieff  
79000 Niort

Niort, le 05 juillet 2004

Monsieur,

J'accuse réception de votre courrier daté du 22 juin dernier qui accompagnait une copie de la lettre que vous avez souhaitée adresser au Président de la République, je vous en remercie.

Je partage votre conviction que l'écologie, ne doit pas être ramenée à un parti, celui des verts dont il n'a pas l'apanage. Ce serait réduire cette « science de l'habitat » qui concerne chaque citoyen car c'est notre agir collectif qui est source de pressions sur les ressources naturelles dont nous sommes responsables vis-à-vis des générations futures, cela génère donc des devoirs. Le pillage des ressources naturelles au profit immédiat de notre espèce en vertu de sa soit disant primauté pose aussi le problème de la valeur intrinsèque de la nature, et pousse à une remise en cause de notre approche utilitariste et anthropocentrique de la nature.

Au parti Socialiste, vous n'ignorez pas qu'une commission environnement, dont je suis membre, travaille sur ces sujets, cette commission pilotée par Géraud GUIBERT est nourrie de la réflexion, des expériences et compétences des militants. Elle a démontré sa force de proposition par des communications et publications régulières, reprises avec plus ou moins de force dans les projets portés par le parti, je dois l'admettre.

De mon côté, j'ai accepté la responsabilité de plusieurs groupes de travail et d'un groupe d'étude au nom du groupe socialiste à l'Assemblée Nationale, charte de l'environnement, zones humides, gaz à effets de serre, énergie, agriculture, protection animale, récifs coralliens ...sont autant de sujets qui me mobilisent.

Parallèlement j'ai accepté la présidence ou de siéger dans différentes associations qui multiplient les actions et innovations dans ce domaine, à l'instar de RESPECT qui œuvre au développement d'indicateurs environnementaux à l'usage des collectivités territoriales pour accroître l'efficacité des politiques publiques environnementales. Dans cette même dynamique je peux aussi citer l'ARLA dont l'objet est de promouvoir d'entretien, la valorisation et la protection des rivières sur notre territoire.

Je pense que différentes priorités peuvent et doivent être défendues, et constituer aujourd'hui nos propositions et demain un plan d'action dans la perspective de notre retour au pouvoir.

Ainsi de mon point de vue si tout le monde s'accorde, à juste titre, à flécher l'environnement comme une priorité et un enjeu déterminant de l'avenir même de l'espèce humaine, il faut en toute cohérence lui affecter des moyens à la hauteur de cet impératif, c'est pourquoi en premier lieu, le budget du ministère et les lignes environnementales des autres ministères doivent être très largement augmentées. Aujourd'hui l'écart entre les discours, les effets d'annonce du gouvernement et le budget environnement frise l'obscénité.

Ensuite il faut se donner l'impératif d'intégrer économiquement le coût environnemental en prônant la sincérité des prix, et parvenir à prendre en charge le coût environnementale comme hier le coût salarial et social liés au processus de production.

L'application du droit de l'homme à l'environnement et du développement durable nous impose de réformer en profondeur les modes de production et de consommation, la fiscalité devrait constituer un outil privilégié d'orientation à cette effet, via des incitations et des pénalisations, afin de rompre avec l'existant qui, encore trop souvent, rend lucrative l'atteinte à l'environnement.

Au niveau européen, et avec une particulière acuité dans le contexte de l'élargissement, il faut parvenir à une harmonisation par le haut des normes environnementales et sociales.

Au niveau international, il faudrait promouvoir un droit contraignant qui en finisse avec le droit mou des traités internationaux qui confinent à l'hypocrisie d'engagements pris et non tenus.

De plus, il me semble indispensable de réformer l'utilité publique, les régimes de l'enquête publique et de l'étude d'impact, ainsi d'ailleurs que différents autres régimes d'autorisations administratives.

Enfin près de 30 ans après la grande loi de 1976, une loi programme sur l'environnement me semble souhaitable afin de donner à la charte de l'environnement le caractère concret qu'elle ne garantit malheureusement pas.

Espérant que ces quelques lignes vous auront assuré de mes opinions et positions en la matière, je tiens à vous féliciter de votre engagement citoyen et de l'exigence de vos aspirations. Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression, de ma considération.

Geneviève GAILLARD